

# Le Master, qu'est-ce que cela apporte concrètement ?

## Introduction

*L'Etat Français a signé les accords de Bologne qui obligent à une harmonisation des systèmes de formation en Europe. Ils contraignent tous les pays de l'UE à se conformer à l'organisation Licence-Master-Doctorat avant 2017. C'est notamment pour répondre à cet accord européen que la France a mis en œuvre les travaux de réingénierie des professions de santé.*

*Tous ces travaux devant être terminés avant 2017, l'état est donc dans l'obligation d'attribuer un grade à chaque profession. Les psychomotriciens s'en verront attribuer un, quoi qu'il arrive.*

*Au-delà d'une réactualisation du champ de compétence, quelles seraient les avancées concrètes liées à l'allongement des études assorti du grade Master ?*

- Qu'est ce qui changerait pour les études ?

La durée des études passerait à 5 ans.

Le contenu serait réaménagé en fonction de l'évolution du champ d'application et permettrait d'approfondir l'ensemble du programme.

Le niveau de maîtrise des techniques de soin par les futurs professionnels augmenterait.

Les étudiants auraient un apprentissage à la méthodologie de recherche. Des projets de recherche dans le cadre de la formation initiale et au-delà seraient largement favorisés.

Tous les IFP suivraient le même programme augmenté, la formation initiale serait harmonisée et homogène sur l'ensemble de la France.

- Comment rentrerait-on dans un Institut de Formation en Psychomotricité ?

Il y avait trois options possibles qui s'offraient à la profession :

1 – maintenir un concours avant les 5 années d'études comme pour les orthophonistes. Ce système est écarté du fait que cela porte dans les faits la durée d'étude à 6 voire 7 ans ;

2 – Passer par une première année PACES comme pour les masseurs kinésithérapeutes. Cette option a elle aussi été écartée car elle complique considérablement l'accès aux études pour les personnes non scientifiques et celles qui sont en reconversion professionnelle. Par ailleurs, la scission entre une première année PACES et 4 années de formation spécifique ne permet pas l'obtention du grade de Master ;

3 – Revenir à une sélection en fin de première année (comme ce fût le cas pour les psychomotriciens entre 1975-1983). C'est ce choix qui a été retenu par l'ensemble des instances représentatives des étudiants et professionnels psychomotriciens.

Grâce à ce système, les élèves intégreraient donc la première année directement après l'obtention du Baccalauréat. Une partie des places en IFP seraient réservées aux personnes en reconversion qui ne peuvent utiliser le système APB (Admission Post Bac).

Des passerelles permettant d'intégrer les études en candidat libre seraient préservées.

Le contenu de cette première année ferait partie intégrante de la formation au D.E., et il permettrait de capitaliser une année d'étude (soit 60 ECTS) qui pourrait être réutilisées dans un autre cursus. La ou les années « perdues » à préparer le concours disparaîtraient.

- Quels seraient les changements pour les nouveaux diplômés ?

Leur D.E. conférerait au Grade de Master

Ils auraient, dès l'obtention du diplôme, toutes les compétences requises pour lire la documentation scientifique et participer aux travaux de recherche qui porteront sur le développement des pratiques psychomotrices, que ce soit dans le cadre des outils du bilan psychomoteur ou des techniques de soin.

Ceux qui le souhaitent pourraient poursuivre leur cursus dans un Doctorat, ce qui permettrait de mettre en place des projets de recherche de haut niveau dans d'autres disciplines liées à la psychomotricité. Ces projets pourront servir directement les intérêts de la profession.

- Comment évoluerait le champ d'action de la profession ?

Tous les psychomotriciens (anciens et nouveaux diplômés) travailleront dans le cadre du nouveau référentiel de métier.

Les professionnels seront amenés à utiliser des méthodes d'évaluation et de soin développées par des psychomotriciens, ce qui clarifiera l'identité des professionnels, renforcera leur spécificité, et permettra de mieux comprendre et gérer le partage de certaines activités avec d'autres professions, facilitant ainsi une pluridisciplinarité sereine et productive.

Les psychomotriciens pourront prétendre à devenir des professionnels de première intention dans le parcours de soin des patients.

- Que se passerait-il pour les professionnels diplômés avant la réforme ?

Leur diplôme restera un D.E., diplôme dont l'exercice est protégé par la Loi, mais sans se voir conférer un grade de Master.

S'ils souhaitent poursuivre des études et obtenir un Master, ils devront en passer par de la VAE ou de la formation complémentaire.

Ils n'auront pas l'obligation d'obtenir un Master pour pouvoir exercer dans le même champ d'action que les nouveaux diplômés.

La profession demeurera une et indivisible. Rien ne changera pour l'exercice de la profession.

- Que se passerait-il pour la profession ?

Elle évoluerait très sensiblement. Les psychomotriciens pouvant développer eux-mêmes les pratiques psychomotrices, ils auraient une bien meilleure maîtrise du devenir de leur profession.

La profession serait totalement indépendante, dans sa formation et son exercice, des autres professions. Elle se prémunirait ainsi de l'éventuel risque de hiérarchisation des professions de santé que pourrait engendrer les différences de niveau d'étude entre profession de santé.

Les psychomotriciens pourraient être amenés à occuper des postes de coordination des soins, au même titre que les autres professions de santé qui ont 5 ans d'études.

La profession gagnerait en lisibilité et en crédibilité. Se trouvant renforcée dans son exercice et dans la place qu'elle occuperait dans le système de soin, elle pourrait être mieux identifiable par le grand public.

### **Conclusion**

*A partir du moment où la réingénierie reprend, la profession est assurée d'avoir, au minimum, un grade de Licence en 3 ans, et au mieux un Master en 5 ans.*

*Dans les 2 cas, le champ d'activité des psychomotriciens est réaménagé.*

*En revanche, toutes les avancées décrites précédemment ne pourraient être obtenues qu'avec l'obtention du Grade Master.*

*Nous voulons le mieux pour l'avenir de notre profession, c'est pour cela que l'allongement des études à 5 ans assorti du grade Master est un enjeu crucial qui doit mobiliser tous les psychomotriciens !*